

Extrait d'acte de naissance

Particulier employeur : comment rémunérer son salarié avec un Cesu préfinancé ?

Mis à jour le 28 août 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Le Cesu préfinancé est un titre de paiement nominatif dont le montant est prédéfini. En qualité de particulier employeur, vous pouvez l'utiliser pour rémunérer un salarié à domicile ou une assistante maternelle.

De quoi s'agit-il ?

Le Cesu préfinancé est un titre de paiement nominatif dont le montant est prédéfini.

En qualité de particulier employeur, vous pouvez l'utiliser pour rémunérer les salariés suivants, avec leur accord :

- Assistante maternelle agréée
- Salarié employé en direct pour une activité entrant dans le champ des services à la personne (particuliers)

Vous pouvez vous procurer des titres Cesu préfinancés auprès des interlocuteurs suivants : employeur, comité d'entreprise, collectivité territoriale, organisme public ou privé attribuant des prestations sociales (mutuelle, caisse de retraite, etc.). Renseignez-vous auprès de ces interlocuteurs si vous souhaitez obtenir des titres Cesu.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir : si vous n'êtes pas employeur, vous pouvez utiliser le titre Cesu pour payer certaines factures (organisme déclaré ou agréé de services à la personne, structure de garde d'enfants). Consultez le site du Cesu (particuliers) pour en savoir plus.

Comment ça marche ?

Emploi d'un salarié pour une prestation autre que la garde d'enfant

Si vous employez en direct un salarié pour une prestation autre que la garde d'enfant, vous devez procéder de la manière suivante :

- Inscrire votre salarié au centre de remboursement du Cesu (CRCesu) (particuliers) s'il ne l'est pas. L'inscription lui permettra de se faire rembourser les titres Cesu.
- Vous inscrire en tant qu'employeur auprès du centre national du Cesu (CNCesu) (particuliers)
- Payer votre salarié en titres Cesu préfinancés et compléter par un autre moyen de paiement si nécessaire
- Déclarer les salaires versés et les heures effectuées sur les volets sociaux ou en ligne auprès du CNCesu (particuliers)

Emploi d'une garde d'enfant à domicile

Vous devez procéder de la manière suivante :

- Inscrire votre salarié au CRCesu (particuliers) s'il ne l'est pas. L'inscription lui permettra de se faire rembourser les titres Cesu.
- Vous inscrire en tant qu'employeur auprès du centre Pajemploi (particuliers). L'inscription se fait au moment de la demande du CMG de la Paje (particuliers). En qualité de bénéficiaire du CMG de la Paje, vous êtes automatiquement inscrit.
- Payer votre salarié en titres Cesu préfinancés et compléter par un autre moyen de paiement si nécessaire
- Déclarer les salaires versés et les heures effectuées sur les volets sociaux ou en ligne auprès du centre Pajemploi (particuliers)

Emploi d'une assistante maternelle agréée

Si vous employez une assistante maternelle agréée, vous devez procéder de la manière suivante :

- Inscrire votre salariée au CRCesu (particuliers) si elle ne l'est pas. L'inscription lui permettra de se faire rembourser les titres Cesu.
- Vous inscrire en tant qu'employeur auprès du centre Pajemploi (particuliers) (l'inscription se fait au moment de l'embauche (particuliers))
- Payer votre salariée en titres Cesu préfinancés et compléter par un autre moyen de paiement si nécessaire
- Déclarer les salaires versés et les heures effectuées sur les volets sociaux ou en ligne auprès du centre Pajemploi (particuliers)

Image not found

À noter
http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/note.jpg

À noter : votre salarié peut se faire rembourser les titres Cesu auprès de sa banque ou auprès du CRCesu (particuliers). Consultez le site du CRCesu (particuliers) pour en savoir plus.

Pour en savoir plus

- [Le site du centre de remboursement du CESU](#) - Information pratique - Centre de remboursement du Cesu
- [Le site du Cesu, un service des Urssaf](#) - Information pratique - Urssaf
- [Pajemploi](#) - Information pratique - Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse)
- [Site du particulier employeur et du salarié](#) - Information pratique - Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse)
- [Portail des services à la personne](#) - Information pratique - Ministère chargé des finances
- [Le site du chèque emploi-service universel dans la fonction publique d'Etat](#) - Information pratique - Ministère chargé de la fonction publique
- [Titre Cesu préfinancé](#) - Information pratique - Centre de remboursement du Cesu
- [Cesu : questions clés](#) - Information pratique - Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse)

Services et formulaires en ligne

- [**Remboursement du Cesu préfinancé : affiliation au centre de remboursement du Cesu \(CRCesu\)**](#)
- Téléservice
- [**Pajemploi en ligne**](#)
- Téléservice
- [**Adhérer au Cesu déclaratif**](#)
- Téléservice

Voir aussi...

-

Assistante maternelle (particuliers)

- **Particulier employeur : aide à domicile (services à la personne) (particuliers)**
- **Allocations destinées aux familles (particuliers)**

Où s'adresser ?

Centre national du chèque emploi-service universel (CNCesu)

- Pour s'informer sur le Cesu

Pour s'informer :

en qualité de particulier employeur utilisant le Cesu

en qualité de salarié déclaré avec le dispositif Cesu

Par téléphone

0 820 00 23 78

Ouvert de 8 h à 18 h 30 du lundi au vendredi.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par télécopie

04 77 43 23 51

Par courriel

Accéder au [formulaire de contact](#)

Par courrier

Centre national du Chèque emploi service universel

63, rue de la Montat

42 961 Saint-Étienne cedex 9

Centre de remboursement du chèque emploi service universel (CRCesu)

- Pour s'informer sur le remboursement du Cesu

Pour s'informer sur le remboursement des titres Cesu préfinancés

Par téléphone

0892 680 662

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par courrier

Pour la métropole :

CRCesu

93738 Bobigny Cedex 09

Pour la Réunion :

CRCesu DOM / La Réunion

BP 72

97462 Saint-Denis Cedex

Pour la Martinique :

CRCesu DOM / Sata

BP 396

97289 Le Lamentin Cedex 2

Par messagerie (si vous êtes intervenant)

Accès au [formulaire de contact](#)

Pajemploi

- Pour s'informer sur Pajemploi

Pour s'informer :

en qualité de particulier employeur utilisant Pajemploi pour rémunérer un service à la personne

en qualité de salarié déclaré avec le dispositif Pajemploi

Par téléphone

0 820 00 7253

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

Par courrier

Centre national Pajemploi

43013 Le Puy-en-Velay Cedex

Références

- Code du travail : articles L1271-1 à L1271-8 - Utilisation du Cesu (L1271-1), recours à un autre moyen de paiement (L1271-6)
- Code du travail : articles D7231-1 - Liste des activités de services à la personne
- Lettre circulaire Urssaf n°2006-053 du 14 mars 2006 relative au chèque emploi-service universel

- Convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24 novembre 1999
- Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur du 1er juillet 2004



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F2107>